

Grenier, Geneviève

De: Alexandre Meilleur <a.meilleur@villethetford.ca>
Envoyé: 19 février 2020 14:32
À: Grenier, Geneviève
Cc: Marc-Alexandre Brousseau; Olivier Grondin
Objet: Memoire Ville de Thetford Mines.

Catégories: Pour dépôt

Bonjour

Suivant notre présentation de notre mémoire le 18 février dernier, voici la précision demandée concernant la recommandation suivante :

- *Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de qualité de l'air ambiant et que la norme d'exposition pour les établissements industriels soit maintenue à sa valeur actuelle de 1 fibre par centimètre cube;*

Effectivement, pour une meilleure compréhension de notre mémoire, cette recommandation devrait être lue comme deux recommandations. Elles ont été juxtaposées, car nous étions dans le sujet de l'air ambiant, mais elles peuvent apporter une certaine ambiguïté dans le propos. Ainsi, on devrait lire :

- *Le seuil d'exposition à l'amiante dans l'air soit fixé sur les résultats des analyses de qualité de l'air ambiant;*
- *La norme d'exposition pour les établissements industriels soit maintenue à sa valeur actuelle de 1 fibre par centimètre cube;*

Merci et bonne journée



Alexandre Meilleur, ing Directeur des travaux publics, du génie et de l'environnement
T. 418 335-2981, poste 160
599, rue Jalbert Est | Thetford Mines (Québec) G6G 6T1

villethetford.ca     